



**MINISTÈRE
DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des outre-mer**

Paris, le 05 juin 2025

Le directeur général des Outre-mer

à

Monsieur le président par intérim de la FIJ relative aux interventions publiques pour le développement en outre-mer

Objet : Relevé d'observations définitives sur les contrats de convergence de transformation

Par courrier en date du 15 mai 2025, vous avez bien voulu me faire part du relevé d'observations définitives concernant les contrats de convergence et de transformation (CCT) déployés entre 2017 et 2023 dans les départements et régions ultramarines.

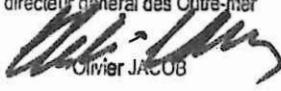
Ce rapport prend en compte les remarques formulées par la direction générale des Outre-mer tant par écrit à la suite du relevé d'observations provisoires qu'à l'issue de mon audition par la cour.

Les différentes recommandations faites par la cour n'appellent pas de remarques particulières de la part et sont déjà portées par la DGOM mis à part les recommandations n°2 et n°5.

La recommandation n°2 ne pourra pas être effective avant plusieurs années, afin d'obtenir des données robustes et consolidées. De fait, les indicateurs proposés ne pourront prendre que très partiellement en compte la situation des territoires d'avant la mise en œuvre des CCT. Cette réalité limitera les possibilités de comparaison et d'évaluation du rôle des CCT dans la convergence des territoires ultramarins.

Concernant la recommandation n°5, il conviendrait d'y associer le ministère des comptes publics et de fait la direction du budget afin que la programmation budgétaire nationale soit en cohérence avec celle de l'Union Européenne.

Le directeur général des outre-mer

Préfet,
directeur général des Outre-mer

Olivier JACOB

Olivier JACOB